

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2003-344 DU 1er SEPTEMBRE 2003

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Dorothee SOSSA,
Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme, de l'intérim de
Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre
d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et
du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 1^{er} septembre 2003, Monsieur Dorothee SOSSA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de celui.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er septembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.